

Certificat d'examen de type n° F-04-J-548 du 09/07/2004

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/22/D090970-D11

Cinémomètre SAGEM type MESTA 210

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

FABRICANT :

Société SAGEM – Le Ponant de Paris – 27 rue Leblanc – 75512 PARIS CEDEX 15.

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats :

n° 03.00.251.004.1 du 6 octobre 2003 relatif au cinémomètre SAGEM type MESTA 210,

n° 03.00.251.005.1 du 7 octobre 2003 et n°03.00.251.006.1 du 7 octobre 2003 relatifs au cinémomètre SAGEM type MESTA 210 couplé au dispositif POSITIVE type SVR 2000 ou LRP 90,

n° 03.00.251.007.1 du 29 octobre 2003 relatif au cinémomètre SAGEM type MESTA 210 couplé au dispositif POSITIVE type SVR 2000-A,

n° F-03-J-476 du 18 décembre 2003 relatif au cinémomètre SAGEM type MESTA 210 couplé au dispositif POSITIVE type SVR 2000-B,

n° F-03-J-477 du 18 décembre 2003 relatif au cinémomètre SAGEM type MESTA 210,

n° 04.00.251.001.1 du 16 janvier 2004 relatif aux cinémomètres SAGEM type MESTA 208, MESTA 208M et MESTA 210,

n° 04.00.251.002.1 du 3 mai 2004 relatif au cinémomètre SAGEM type MESTA 210.

CARACTERISTIQUES :

Le cinémomètre SAGEM type MESTA 210 objet du présent certificat diffère du type faisant l'objet des certificats précités par son logiciel.

La version du logiciel 1.0 implantée dans le cinémomètre MESTA 210 objet du présent certificat est identifiée par la somme de contrôle 3A04. Cette indication est affichée à la mise en fonctionnement de l'instrument.

L'évolution du logiciel ne concerne pas les caractéristiques métrologiques du cinémomètre, qui sont inchangées.

Les conditions particulières d'installation et d'utilisation ainsi que les scellements de l'instrument sont également inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro et la date d'examen de type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux définis par le certificat n° 03.00.251.004.1 du 6 octobre 2003.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les cinémomètres en service peuvent être mis en conformité avec les dispositions du présent certificat. Les instruments ainsi mis en conformité doivent faire l'objet d'une vérification primitive.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ D090970-D11 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 6 octobre 2013.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

